



**PROCES -VERBAL DE LA REUNION N°9 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18
FEVRIER 2008**

Présents pour le Conseil d'administration :

JP Delchef (Président), J. Ringlet (Vice Président), M. Collard (trésorier général);
A. Geurten., A. Kaison, L. Lopez, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel et M.Thiry(
jusque 9H30).

Présents pour le Comité de Direction : Y. Slangen (Secrétaire général)

Excusés : MM. R. Obsomer (Directeur technique) et F. Geeroms (directeur financier)

1. Préparation de l'assemblée générale du 15 mars 2008

1.1. Ordre du jour définitif de l'assemblée générale:

- Les membres du Conseil d'Administration parcourent l'ordre du jour statutaire d'une assemblée générale.
- Le Président commente les différents points qui seront à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 15 mars 2008.
- Le tableau d'éligibilité des membres du Conseil d'administration sera établi et représenté à l'Assemblée générale.
- Suite au courrier remis en séance par Lucien Lopez, un point supplémentaire sera ajouté à l'ordre du jour : Approbation de la convention avec le groupement corpo – Namur.
- Celle-ci est signée et doit être approuvée par l'Assemblée générale.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2008

1. Vérification des pouvoirs des parlementaires
2. Approbation des conventions et nominations faites par le conseil d'administration
 - 2.1. Convention avec la BRA
 - 2.2. Convention Corpo Namur.
3. Approbation des interprétations données par la Commission Législative
4. Interpellations et motion de confiance

5. Tableau d'éligibilité du Conseil d'Administration
6. Admission, démission et radiation de clubs et de membres.
7. Mise à jour des Statuts de l'ASBL et du ROI
8. Création d'équipes compétitives du centre de formation de l'AWBB
9. Saison 2008 - 2009
 - 9.1. Modalités d'organisation
 - 9.2. Calendrier de la saison 2008 – 2009
 - 9.3. Règlement de la Coupe AWBB Messieurs (AG 15-03-08 doc. 9)
 - 9.4. Règlement de la Coupe AWBB Dames (AG 15-03-08 doc. 10)
 - 9.5. Règlement de la Coupe AWBB Jeunes (AG 15-03-08 doc. 11)
10. Nouvelles de la FRBB
11. Divers

1.2. Examen des modifications statutaires :

- Les modifications statutaires font l'objet d'un examen approfondi par les membres du Conseil d'administration.
- Les propositions suivantes, rédigées par le conseil d'administration, seront reprises à l'ordre du jour :

Partie Administration : PA 9, PA 15, PA 44, PA 60, PA 79

Partie Compétition : PC 4bis, PC 5, PC 6, PC 7, PC 9, PC 10 bis, PC 27, PC 53, PC 93

Partie Financière : PF 5, PF16, PF 17

Partie Juridique : PJ 48, 56

1.3. Projet arbitrage :

- Le Document sera présente en version Powerpoint par J.Monsieur lors de l'assemblée générale, en introduction des propositions de modifications statutaires relatives à la refonte des cours d'arbitrage.

1.4. Projet équipes du centre

- Avec l'accord de la commission législative, le Président rédigera un document qui présente les différentes dérogations aux statuts qui découlent de l'inscription des équipes (G et F) du centre de formation en compétition officielle.
- Il commente les divers principes inhérents à l'application de la décision de l'assemblée générale du 24 novembre 2007.

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les principes présentés.

1.5. Convention AWBB – BRA – VBL

- Le Conseil approuve les termes de la convention signée le 11 février 2008 avec la BRA.

1.6. Compétition 2008-2009 :

1.6.1. Début de la compétition 2008 – 2009

- A.Kaison propose que le premier jour de la compétition 2008-2009 soit fixé au Week-end des 6/7 septembre 2008

1.6.2. Année de naissance pour la catégorie Juniors Garçons :

- Années de naissance : 88 89 90

1.6.3. Année de naissance pour la catégorie Cadettes filles :

- Années de naissance : 90 91 92

1.6.4. Confirmation de la formule de compétition pour les minimes régionaux (Garçons et Filles) :

- Il y a lieu de constater que l'on manque d'arbitres régionaux pour assurer la direction de ces rencontres
- Un débat s'ouvre sur une formule qui permettrait de limiter le nombre d'équipes qui pourraient s'inscrire en compétition régionale.
- Il est demandé à A Kaison de présenter une proposition de réglementation qui permettrait de limiter le nombre d'équipes inscrites à 36 équipes par catégorie sur la base de critères objectifs.

1.7. Refonte de la compétition Régionale messieurs

- Le Conseil d'administration constate à la lumière des explications de J. Monsieur qu'il n'est pas possible de fournir un nombre d'arbitres suffisants pour assurer les rencontres d'une Division II Régionale messieurs.
- A Kaison propose au Conseil d'administration de reporter le projet.
- Il propose également que dans le futur l'on puisse relancer la promotion de l'arbitrage. Ceci afin de permettre dans le futur d'augmenter le nombre d'arbitres.
- Le Conseil d'administration marque son accord sur le renoncement temporaire du projet.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 21 janvier 2008

- Le Procès verbal du conseil d'administration du 21 janvier 2008 tel que publié sur le site en date du 25 janvier 2008 est approuvé à l'unanimité.

3. Suivi des décisions prises lors des précédentes réunions

3.1. Demande de recours en grâce introduit par Mr Albert Philippe Coco Moi Boloki Babinyanga Bobote

- Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la teneur du courrier adressé par le secrétaire - général au membre par lequel il est informé que son recours grâce est refusé.

3.2. Courrier adressé au club Harimalia

- Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la teneur du courrier adressé par le secrétaire - général au club Harimalia. Mr Brand, parlementaire a confirmé sa présence au match retour.

3.3. Tableau de nomination des membres des organes judiciaires

- Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la teneur du courrier adressé par le secrétaire - général aux différents groupes parlementaires par lequel la procédure de renouvellement des membres des organes judiciaires est rappelée.

3.4. Avis négatif du groupe des parlementaires de la province de Liège sur la candidature de Mr Michel au Conseil régional de discipline

- Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la teneur du courrier adressé par le secrétaire - général par lequel le membre est informé du refus de sa candidature au CRD

3.5. Informatisation de l'application PC 53

- Les statuts seront modifiés afin de permettre l'informatisation de l'application de l'article PC 53.

3.6. Projet cartes de membres

- La réflexion est poursuivie par le Conseil d'administration.

4. Exercice des fonctions judiciaires du conseil d'administration

4.1. Nomination des membres ad hoc au CPD Liège

- Le conseil d'administration approuve les nominations ad hoc suivantes effectuées par le procureur régional :

Monsieur SMITZ Joseph (CRD) comme membre Ad Hoc afin de siéger en 1 ère Instance au CONSEIL DE DISCIPLINE DE LIEGE le 31.01.08

Messieurs SMITZ Joseh (CRD), VANKESEL Paul (CD BBW) et LOZE Emile (CD BBW) comme membres Ad Hoc afin de siéger en 1 ère Instance au CONSEIL DE DISCIPLINE de LIEGE en date du 07.02.08.

Messieurs SMITZ Joseh (CRD), VANKESEL Paul (CD BBW) et COLLET Hubert (CD BBW) comme membres Ad Hoc afin de siéger en 1 ère Instance au CONSEIL DE DISCIPLINE de LIEGE en date du 14.02.08.

4.2. Dossier BC Awans - UB Quaregnon du 13 janvier 2008

- Le conseil d'administration prend connaissance des résultats de l'entrevue du secrétaire général avec le Chef de Corps de la Police Boraine afin de les avertir des risques qui entourent la rencontre de championnat du 8 mars 2008 entre le club de BC Flenu Quaregnon et le BC Awans.
- Il a rencontré le Chef de Corps le jeudi 7 février 2008 à Quaregnon.
- Le Chef de Corps a assuré l'AWBB de son soutien et de sa présence lors de cette rencontre afin d'assurer la sécurité avant, pendant et après la rencontre.
- Il demande cependant à ce que l'AWBB soit également représentée lors de cette rencontre et invite également l'AWBB à prendre contact de manière préventive avec les trois clubs (BC AWANS - UNION BORAI NE QUAREGNON et BC FLENU QUAREGNON).
- B. Scherpereel du conseil d' administration, le Procureur régional JC Vandeput , le président des parlementaires du Hainaut F. Appels, R. Mosciatti du département arbitrage seront présents
- Un dernier courrier sera adressé aux 3 clubs cette semaine par le Secrétaire général.

4.3. Nomination des membres au CPD Liège

- Le Secrétariat général a reçu l'avis favorable de la délégation des parlementaires de la Province de Liège concernant la nomination de MM Deliège et Croissant pour le Conseil provincial de Discipline.

Le conseil d'administration décide de nommer, MM Deliège et Croissant en qualité de membres du CPD Liège.

5. Exercice des fonctions administratives du conseil d'administration

5.1. Nomination du secrétaire du CP Hainaut

- Les membres du conseil d'administration constatent que le courrier du 30 juin 2007 annonçant la réélection du secrétaire du CP Hainaut n'a pas reçu l'attention requise.
- Ils approuvent, à l'unanimité et sans réserves, la nomination de monsieur Robert Sonveaux en qualité de secrétaire du CP Hainaut pour la durée de son mandat avec effet au 1^{er} juillet 2007.

- Ils demandent au secrétaire général de veiller au suivi statutaire des élections provinciales.

5.2. Approbation du règlement des play-off en province du Luxembourg

- Les modifications apportées au règlement des PO par l'assemblée provinciale du 28 janvier 2008 sont adoptées à l'unanimité.

5.3. Transfert du matricule ATOMIA 0073

Rétroactes :

- L'assemblée générale du club Atomia Brussels a voté la dissolution volontaire le 23 août 2007.
- Un liquidateur a été désigné.
- Celui-ci poursuit à l'heure actuelle ses activités (gestion du règlement volet professionnel des activités du club).
- Les équipes de jeunes et l'équipe de 1^{ère} provinciale ont reçu l'autorisation de poursuivre leurs activités.
- Toutes les factures fédérales sont honorées aux échéances fixées.
- En date du 08 novembre 2007, une nouvelle ASBL « ATOMIA Brussels Jeunes » a été constituée.
- En date du 5 février 2008, l'AWBB a reçu un courrier du liquidateur par lequel il annonçait qu'il ne s'opposait pas à la reprise des droits et obligations des équipes de jeunes et de 1^{ère} provinciale par la nouvelle ASBL.

Les textes :

L'article PA 81 précise que

« Il est attribué, à chaque club, un numéro de matricule, qui restera toujours lié à la province d'origine. Ce numéro doit être mentionné, à côté du nom du club, lors de toute correspondance.

Le numéro de matricule reste la propriété de l'A.W-B.B. et ne pourra être cédé qu'avec l'autorisation expresse du C.d'A.

Si un club ayant une personnalité juridique est mis en liquidation, il perd automatiquement son numéro de matricule »

Décision du conseil d'administration :

- Attendu que la date de la liquidation de l'ASBL ATOMIA n'est pas encore connue ;
- Attendu que le liquidateur ne s'oppose pas à la poursuite des activités des équipes de jeunes et de 1^{ère} provinciale par une nouvelle structure ;
- Attendu qu'il appartient au conseil d'administration de se prononcer sur la cession du matricule 0073 ;
- Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de transférer les droits et les obligations du matricule 0073 à la nouvelle ASBL « ATOMIA BRUSSELS JEUNES » et charge le président de suivre le dossier et de le clôturer pour le 31 mars 2008.

5.4. Nominations des membres AWBB des staffs des équipes nationales jeunes

- Le conseil d'administration prend connaissance des propositions de la direction technique établies sur la base de l'examen des dossiers introduits. La composition des staffs des équipes nationales jeunes est arrêtée comme sui. Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les désignations **des membres de l'AWBB**.

GARCONS

| | U16 | U18 | U20 |
|-------------|------------------|----------------|----------------|
| COACH | BOUFFIOUX | WILMOT | VERVAECK |
| ASS.COACH | PAS | MEI RESONNE | BACZAI |
| TEAMMANAGER | BUYS | STAVAU | BORMANS |
| KINE | WANTE | MARCHAL | DANDOIS |
| | | | |

FILLES

| | U16 | U18 | U20 |
|-------------|-----------------|----------------|------------------|
| COACH | LOUVRIER | DI ELS | DI ELS |
| ASS.COACH | VAN DESSEL | COLINET | CAZZOLATO |
| TEAMMANAGER | FRERES | KOVALENI | KOVALENI |
| KINE | MI SERQUE | WINKELMANS | FOCKEDEV |
| | | | |

- Un courrier sera transmis à toutes les personnes dont l'acte de candidature a été rentré qui n'ont pas été retenues.

5.5. Arrêt d'activités du TBC Wallonie- Picarde (Mini-tournoi bis)

- Les membres du conseil d'administration constatent que le courrier du 03 novembre 2007 annonçant l'arrêt des activités du TBC Wallonie- Picardie n'a pas reçu l'attention requise.
- Ils prennent acte de l'arrêt des activités du club TBC Wallonie- Picarde et de la liquidation de l'ASBL à la date du 03 novembre 2007.

6. Rapport du secrétaire-général

6.1. Summer Tour 2008 : premier rapport :

- Le Secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que le cahier de charges a été transmis à un peu plus d'une vingtaine de communes.
- Il a placé divers contacts positifs lors du salon des mandataires à Marche.
- Cinq dates d'étapes sont désormais fixées :
 - o 21 juin à Wégimont
 - o 11 juillet à Villers le Bouillet
 - o 4 août : Quaregnon

- 5 août : Andenne
- 8 août : Chièvres.

6.2. Participation à Olympicnic 21 juillet 2008

- L'AWBB a reçu une invitation à participer à la quatrième édition du Olympicnic prévu le 21 juillet 2008 dans le parc de Bruxelles. Le conseil d'administration marque son accord sur la participation à la condition de disposer de la surface nécessaire pour proposer une animation basket digne de ce nom.
- Un courrier en ce sens sera transmis au Comité Olympique.
- Le secrétaire-général est chargé de l'aspect administratif de l'activité, la direction technique du volet sportif et le département promotions du valet promotion.
- Rapport sera fait pour la réunion du CDA d'avril 2008.

7. Rapport du trésorier général

7.1. Liste des clubs en défaut à la date du 18 février 2008

- Le Trésorier général communique la liste des clubs qui sont en défaut de paiement à la date du lundi 18 février 2008

7.2. Application PF 18

Rétroactes :

- Le club BBC Frairois (1861) a inscrit une équipe de cadettes provinciales.
- Etant la seule équipe inscrite, le CP Namur a décidé de l'intégrer en division 2 provinciale (hors classement)
- La question se pose de savoir si cette équipe cadettes, composée uniquement de jeunes, ne disputant pas un championnat de jeunes, peut bénéficier du subside visé à l'article PF 18.

Décision du conseil d'administration :

- Attendu que les dispositions de l'article PF 18 ne prévoient pas actuellement cette hypothèse ;
- Attendu que l'option du CP Namur d'intégrer cette équipe de jeunes dans une compétition provinciale est légitime;
- Attendu qu'il ne serait pas correct de sanctionner un club aujourd'hui alors que les conséquences de son inscription hors classement ne lui ont pas été communiquées en temps opportuns ;
- Le conseil d'administration décide que le club BBC Frairois (1861) bénéficiera du subside visé à l'article PF 18 pour la saison 2007 -2008.
- Il charge le CP Namur d'établir un classement officiel qui ne tient pas compte des résultats de l'équipe du BBC Frairois.

8. Rapport des différents départements

8.1. Département Coupes

8.1.1. Approbation du cahier de charges

- Le président du département présente le cahier des charges rédigé après concertation entre le président, le secrétaire général et lui-même.
- Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le cahier des charges des finales qui sera transmis à tout club en faisant la demande.

8.2. Département Arbitres

8.2.1. Résultats des tests physiques

- Le conseil d'administration prend connaissance des résultats des tests physiques

37 arbitres régionaux

30 arbitres présents

26 arbitres ayant réussi

3 repêchés

8 arbitres doivent

- Il note la proposition du département d'organiser une nouvelle session fin février, début mars.

8.2.2. Tests physiques régionaux 2008-2009

- Le président annonce que la réunion avec le Centre d'égalité des chances, devant statuer sur la légitimité de critères objectifs (à l'exclusion de l'âge) en matière de promotion, est programmée le jeudi 21 février 2008.

8.3. Département CP - CA

8.3.1. Rapport de la réunion de la réunion du 13 février 2008

- Le président du département présente les points forts de la réunion qui a porté exclusivement sur les modalités de gestion de la comptabilité provinciale.
- Le procès-verbal est publié sur le site.

8.4. Département Jeunes

8.4.1. Procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2008

- Le président du département présente les points forts de la réunion qui a porté sur l'organisation de la prochaine JRJ, le 09 mars 2008 et les stages interprovinciaux 2008.
- Le procès-verbal est publié sur le site.

8.5. Département Médical

8.5.1. Demande de dérogation aux conditions d'âge pour raisons médicales.

- Le président du département présente le dossier.
- Sur la base du dossier, le conseil d'administration accepte, à l'unanimité, que le joueur LD. né le 15/08/90 puisse évoluer la saison prochaine en catégorie cadets.
- Notification de la décision sera transmise au club et au comité provincial concerné.

8.6. Département Compétition

8.6.1. Calendrier pour la saison 2008 – 2009

- A. Kaison présente la proposition de calendrier tel qu'il a été élaboré par son département et ce en concertation avec le département coupe.
- Il en motive la répartition avec les différentes périodes de suspension.
- Le conseil d'administration à la majorité adopte le projet de calendrier présenté par A. Kaison. Celui-ci sera présenté pour l'Assemblée Générale .

8.7. Centre de Formation

- J. Ringlet évoque les quelques soucis liés à l'absence du Directeur Technique au Centre de Formation.

8.8. Promotion

- A Geurten informe le Conseil d'administration qu'il a tenu une réunion de travail avec le Secrétaire général au sujet de l'organisation de l'encadrement de la journée du 14 mars à Louvain La Neuve et des lourds préparatifs logistiques qu'il faut assurer pour la mise en place de cet évènement.
- Le secrétaire général a communiqué à A. Geurten le calendrier des évènements.
- Une autre réunion du département sera organisée pour l'encadrement du Summer tour.

9. Nouvelles de la FRBB

9.1. Gestion du BNT Messieurs :

- Lors de la réunion du CDA de la FRBB, un accord de principe a été conclu pour confier la gestion de l'équipe nationale MM à Mr. J Ledure.
- Le tirage au sort est assez difficile (France Turquie et Ukraine).

9.2. Développement league : rapport de la réunion du 7 février 2008

- Le Président informe les membres du Conseil d'administration qu'il a été convié avec le Secrétaire général par la BLB à une réunion de travail relative à l'organisation d'une compétition de jeunes compétitive.

- La BLB n'est pas intéressée par une ligue espoirs mais souhaite plutôt permettre aux clubs de division I nationale de travailler avec des équipes évoluant en division 3 nationale.
- L'examen de ce projet sera poursuivi pour une mise en œuvre dès septembre 2009.

10. Divers

10.1. M Collard : Il demande s'il y a encore des frais de procédure pour les clubs francophones sanctionnés à l'échelon national. La partie juridique du ROI de la FRBB n'a pas subi de modifications de ce fait les frais de procédure restent d'application. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la réunion appelée à évaluer le fonctionnement du système judiciaire de la FRBB.

12.2. M. Collard : AI SF : AG le dimanche 16 mars 2008 au matin. Les dispositions du décret reconnaissant l'AI SF impose la tenue de nouvelles élections, les candidatures devaient rentrer pour le samedi 16 février 2008.

Après concertation avec le président, M. Collard, membre sortant a déposé sa candidature au conseil d'administration de l'AI SF.

12.3. J Ringlet évoque un incident ayant opposé un membre du staff d'une équipe nationale à un stagiaire du centre dans le cadre de ses activités de club. Contact sera pris avec l'intéressé.

Pour le conseil d'administration

Yvan Slangen
Secrétaire général

Jean Pierre Delchef
Président